

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 14 janvier 2014 à 20h00 au centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant, les conseillers, Thomas Howard, R. Denis Dubé, Dr. Jean Amyotte, Nancy Draper-Maxsom et Inès Pontiroli.

Également présents, M. Sylvain Bertrand, directeur général, M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 20h00.

Le maire fait part aux citoyens du décès de M. Léo Ladouceur qui a œuvré de longues années au service d'incendie de Quyon et demande quelques instants de silence en sa mémoire.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Diane Lacasse	-Numéros civiques chemin Westbrook - Vitesse chemin Westbrook
Lorraine Cousineau	-Bulletin municipal
Ricky Knox	- Salaires - MRC

**14-01-1804**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 décembre 2013 et des séances spéciales du 3 et du 17 décembre 2013
- 5. Administration**
  - 5.1 Liste des factures à payer
  - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.3 Liste des engagements de dépenses pour le mois de janvier
  - 5.4 Nomination du délégué de la municipalité au sein du conseil d'administration des TACC
  - 5.5 Affectation de crédits (Dépenses incompressibles)
  - 5.6 Avis de motion – Règlement no. 02-14 visant à modifier le règlement d'emprunt no. 04-13
  - 5.7 Dépôt du règlement no. 02-14 visant à modifier le règlement d'emprunt 04-13
  - 5.8 Avis de motion – Amendement au règlement no. 06-08
  - 5.9 Contestation de la décision d'Hydro-Québec face à l'augmentation des tarifs
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Avis de motion – Modification à l'article 3.8.1 du règlement de zonage no. 177-01
  - 9.2 Demande à la C.P.T.A.Q – 7312 5e concession – Lots 11A, P-11B, rang 5 canton d'Onslow
  - 9.3 Plan projet de lotissement – 1175 chemin du Lac-Des-Loups – Lot P 234
  - 9.4 Plan cadastral – 3153 route 148 – 5 201 394
  - 9.5 Plan cadastral – 3156 route 148 – 5 312 598
- 10. Loisir et culture**
  - 10.1 Demande d'aide financière - PALSIS
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
    - a) animaux

**13. Dépôt du registre de correspondance**

13.1 Registre de correspondance du mois de décembre 2013

**14. Période de questions du public**

**15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**14-01-1805**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2013 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 3 ET DU 17 DÉCEMBRE 2013**

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 décembre 2013 et des séances spéciales du 3 et du 17 décembre 2013.

Adoptée

**14-01-1806**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **36 652,44\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 23 décembre 2013 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**14-01-1807**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES**

Il est

Proposé par: R. Denis Dubé  
Secondé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 9 janvier 2014, le tout pour un total de **609 414,91\$** (voir annexe au dossier 102-102).

Adoptée

**14-01-1808**

**LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2014**

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **1 301,26\$** taxes incluses.

Adoptée

**14-01-1809**

**NOMINATION DU DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DES TACC**

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence de la MRC (règlement 172-12), concernant une partie du domaine de la gestion du transport de personnes, soit le transport adapté et le transport collectif rural;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Transports Adaptés et Collectifs des Collines » est le mandataire nommé par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il faut nommer un représentant de la municipalité au conseil d'administration des Transports Adaptés et Collectifs des Collines;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Secondé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE M. le maire, Roger Larose soit nommé délégué de la municipalité pour siéger au conseil d'administration des Transports Adaptés et Collectifs des Collines.

Adoptée

**14-01-1810**

**AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)**

ATTENDU QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles, l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte  
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2014 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2014 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;
- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la municipalité;
- le contrat forfaitaire – aviseur légal
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat de collecte des déchets;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour la gestion de l'écocentre;
- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- le contrat pour alarmes;
- le contrat pour tapis;

- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie et autres dépenses de même nature;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules et vérifications mécaniques;
- le chlore pour système d'eau potable;
- le contrat de service Internet;
- le contrat – exterminateur;
- contrat – Groupe AST (ADP mutuelle de prévention);
- tests d'eau – MRC;
- contribution à l'ADMQ;
- paiement des sommes dues au vérificateur.

Adoptée

### **AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier le règlement d'emprunt no. 04-13 intitulé « Règlement numéro 04-13 décrétant une dépense de 60 000,00 \$ et un emprunt de 60 000,00\$ pour la pose et le raccordement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur du village de Quyon, par forage directionnel, sous la rivière Quyon, la surveillance des travaux, de tuyaux d'approvisionnement et les taxes nettes et imprévus s'y rapportant ».

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

---

### **RÈGLEMENT NO. 02-14 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 04-13**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le règlement no. 04-13 intitulé « Règlement numéro 04-13 décrétant une dépense de 60 000,00 \$ et un emprunt de 60 000,00\$ pour la pose et le raccordement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur du village de Quyon, par forage directionnel, sous la rivière Quyon, la surveillance des travaux, de tuyaux d'approvisionnement et les taxes nettes et imprévus s'y rapportant »;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné lors de la réunion régulière du 14 janvier 2014;

Il est

Proposé par :

Secondé par :

ET RÉSOLU ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

**ARTICLE 2 :** L'article 4 du règlement 04-13 est modifié comme suit en y ajoutant :

De plus, pour pourvoir à l'autre 50% des dépenses engagées pour la pose et le raccordement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur du village de Quyon, par forage directionnel, sous la rivière Quyon, la surveillance des travaux, de tuyaux d'approvisionnement et les taxes nettes et imprévus s'y rapportant, il est, par le présent règlement, décrété que la municipalité allouera les sommes nécessaires à même le budget d'opération.

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

## **AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro **2**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à amender le règlement no. 06-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

---

**14-01-1811**

### **CONTESTATION DE LA DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT HYDRO-QUÉBEC D'AUGMENTER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT la demande déposée par la société d'État Hydro-Québec à la Régie de l'énergie, le vendredi 6 décembre 2013 relativement à l'augmentation des tarifs d'électricité de 5,8% et ce, dès le 1<sup>er</sup> avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge inacceptable ladite augmentation et manifeste son désaccord;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil transmette son désaccord à la société d'État Hydro-Québec relativement à l'augmentation des tarifs d'électricité de 5,8% prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2014.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'énergie, à Mme Charlotte L'Écuyer, députée de Pontiac, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour considération.

Adoptée à l'unanimité

## **AVIS DE MOTION**

Je, soussignée, **Nancy Draper-Maxsom**, conseillère du district électoral numéro **1**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier l'article 3.8.1 du règlement de zonage no. 177-01 de la municipalité de Pontiac pour ajouter l'usage « abattoir » dans certaines zones agricoles de la municipalité de Pontiac.

---

**14-01-1812**

### **DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 7312 5<sup>E</sup> CONCESSION – LOTS 11A, P-11B, RANG 5 CANTON D'ONSLow**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie d'environ 3 acres sur les lots 11A et P-11B du rang 5 Canton d'Onslow, soit pour l'opération d'un abattoir à bovins et ovins, pour la vente au détail et en gros avec un secteur halal;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est un des endroits propices pour que les requérants opèrent ce commerce puisque la résidence et les animaux de ferme se retrouvent sur ce même lot;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est présentement dans le processus de modification de son règlement de zonage 177-01 afin d'y ajouter l'usage d'un abattoir dans certaines zones agricoles dont celle où le requérant désire avoir son projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande sera conforme au règlement de zonage 177-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande des requérants ayant pour but l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une superficie d'environ 3 acres sur les lots 11A et P-11B, rang 5 Canton d'Onslow, soit pour l'opération d'un abattoir à bovins et ovins, pour la vente au détail et en gros avec un secteur halal, conditionnellement à l'approbation et à la modification du règlement 177-01 par les citoyens et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, afin d'y ajouter un abattoir à bovins et ovins et pour la vente au détail et en gros avec un secteur halal, en zone agricole.

Le vote est demandé :

Pour :	Contre :
Inès Pontiroli	R. Denis Dubé
Thomas Howard	Dr. Jean Amyotte
Nancy Draper-Maxson	
Brian Middlemiss	

Adoptée sur division

Les conseillers R. Denis Dubé et Dr. Jean Amyotte votent contre la résolution au motif qu'ils souhaiteraient avoir plus d'information sur le projet, mais ne sont pas nécessairement opposés à celui-ci.

Le maire, M. Roger Larose se retire de la table à 20h37.

#### **14-01-1813**

#### **PLAN PROJET DE LOTISSEMENT – 1175 CHEMIN DU LAC-DES-LOUPS – LOT P 234**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire lotir une partie du lot 234 du Village de Quyon afin de créer le lot 234-7 du Village de Quyon;

CONSIDÉRENT QUE selon l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une personne peut aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot qui, après la date à laquelle les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la commission lui ont été rendues applicables, est ou devient adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal adopté avant cette date et approuvé conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a fait une vérification et émis une autorisation le 15 février 2012 sous leur numéro de dossier # 374960;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QUE le frais du 4% sera calculé et payé suite au lotissement qui a été fait en septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande du requérant afin de lotir une partie du lot 234 du Village de Quyon dans le but de créer le lot 234-7 du Village de Quyon, tel que présenté dans le plan préparé par André Durocher, sous ses minutes 21 361 en date du 19 décembre 2013.

Adoptée

Le maire, M. Roger Larose revient à la table à 20h40.

**14-01-1814**

**PLAN CADASTRAL – 3153 ROUTE 148 – 5 201 394**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de corriger la superficie du lot suite à un avis de notification reçu du Ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande de correction pour le lot 5 201 394 tel que présenté sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre André Durocher sous ses minutes 20 686 en date du 29 novembre, 2012.

Adoptée

**14-01-1815**

**PLAN CADASTRAL – 3156 ROUTE 148 – 5 312 598**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de corriger la superficie du lot suite à un avis de notification reçu du Ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande de correction pour le lot 5 312 598 tel que présenté sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre André Durocher sous ses minutes 20 932 en date du 21 mai, 2013.

Adoptée

**14-01-1816**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PALSIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a adopté la résolution 13-09-1680 en septembre 2013, appuyant un projet PALSIS (Plan d'action local de solidarité et d'inclusion sociale) misant sur une maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le PALSIS accepte de financer salaires et matériel et non l'immobilier;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds pour démarrer une Maison des jeunes ailleurs que dans le PALSIS et que des discussions seront entamées avec le CLD en 2014;

CONSIDÉRANT les consultations locales entamées lors de l'élaboration du PALSIS et les discussions en cours avec plusieurs groupes, organismes et partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a réservé 40 000\$ dans le PALSIS pour la municipalité de Pontiac en mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de bonifier la résolution 13-09-1680 pour présenter un projet comprenant non seulement le développement de services pour les jeunes, mais aussi la coordination des services offerts par les organismes œuvrant dans des domaines complémentaires, notamment en sécurité alimentaire et la bonification de l'information diffusé sur les offres de service en solidarité et inclusion sociale;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac présente un projet axé sur le développement et l'arrimage des services communautaires en solidarité et inclusion sociale en bonifiant la résolution 13-09-1680 tel que présenté par le DGA et autorise ce dernier à finaliser et signer la demande de financement pour l'appel de projet du PALSIS se terminant le 1 février 2014.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Jean-Claude Carisse	- Projet abattoir - Orthographe des noms au registre des entreprises
Debbie Cloutier-Tremblay	- Champs d'épuration
James Eggleton	- Coûts - moulin - Subvention PALSIS
Ricky Knox	- Asphaltage - Discours du maire sur le budget – contrôle - Demande correspondance #3141 et # 3147
Alain Lauzon	- Abattoir
Bill Twolan	- Schéma d'aménagement

**14-01-1817**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par : Brian Middlemiss  
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*